



Panneaux photovoltaïques

Par **mimilucie**, le **27/12/2012** à **12:36**

Bonjour,

nous avons fait poser en janvier 2011 des panneaux photovoltaïques sur notre toit avec la promesse que cette installation s'autofinancerait et que nous pouvions même espérer un petit bénéf car notre maison était particulièrement bien exposée. Au terme de la 1^{er} année de production, nous avons reçu un chèque de 1853.10 € alors que le cout du crédit est de 2260.34 € pour l'année. Pour l'année 2012, la production semble être encore inférieure. Cette installation n'est pas autofinancée comme indiqué par la commerciale ou la plaquette publicitaire de la société et aucun document signé ne s'engage sur cet autofinancement. Avons-nous un recours ? peut-être pour publicité mensongère ???

Merci pour votre aide. Si des personnes sont dans la même situation, peut être pouvons nous envisager une action commune.